



REPUBLIC OF MAURITIUS

MINISTRY OF EDUCATION AND HUMAN RESOURCE

EXTENSION DE DÉLAI - COMMUNIQUÉ DE PRESSE - ADMISSION 2027

Le ministère de l'Éducation et des Ressources Humaines, en collaboration avec la *Special Education Needs Authority (SENA)*, informe le public que la date limite d'enregistrement pour l'admission des enfants à besoins éducatifs spéciaux, initialement fixée du 4 au 11 mai, est désormais prolongée jusqu'au **22 mai 2026**. Cette admission concerne les enfants qui auront atteint l'âge de **5 ans au plus tard le 31 décembre 2026** dans les *Special Education Needs Resource Development Centres (SENRDC)* du ministère de l'Éducation, selon les zones suivantes :

Zone 1 :

- a. Plaine des Papayes SENRDC, Rising Road, Plaine des Papayes (266 7553)

Zone 2 :

- a. R. Gujadhur Flacq SENRDC, Royal Road, Flacq (420 0668)
- b. Maingard SENRDC, Colonel Maingard, Beau-Bassin (467 1290)
- c. Moka SENRDC, Bois Chéri Road, Moka (434 0820)

Zone 3 :

- a. Ferney SENRDC, Royal Road, Ferney, Mahébourg (634 4470)
- b. Rivière des Anguilles SENRDC, La Barrack Street, Rivière des Anguilles (626 1859)

Zone 4 :

- a. Allée Brillant Moka SENRDC, Allée Brillant, Castel (696 3260)

Les parents sont priés de se présenter comme suit :

Session d'enregistrement	Horaires
Matin	09h30 à 11h30
Après-midi	12h30 à 14h30

Les parents sont priés de se rendre dans un *SENDC* dans leurs zones respectives, munis des documents suivants (**originaux et photocopies**) :

- **Carte d'identité nationale**
- **Acte de naissance de l'enfant**
- **Preuve d'adresse**
- **Certificat médical attestant le type et/ou le degré de handicap de l'enfant**
- **Rapport de transition de l'école préprimaire**

Date: 07 mai 2026